



**Président :**  
 JACQUES Olivier  
 11 rue du Bouchot  
 54230 CHAVIGNY  
 03.83.47.01.21  
 jacquesolivier@outlook.fr

**Vice-Président chargé de l'endurance TT :**

CHANGENET Laurent : 9 Bis chemin du Haut-Mont 51250 SERMAIZE-LES-BAINS - 06.47.72.36.83 - laurent.changenet@orange.fr

**Membres :**

Eric LORRAIN : 3 rue de Prévocourt 57590 BACOURT - 06.10.04.59.27 - eric0425@hotmail.fr  
 REMY Jacques : 5 rue Jean Monnet 88120 VAGNEY - 06.83.98.37.01 - delegue\_enduro\_lmge@laposte.net  
 BLANDIN Sébastien : 10 impasse Mozart 57330 ENTRANGE - 06.80.91.27.27 - sebtis7@gmail.com  
 CREPIN Joseph : 8 route de Mairy 51240 ST-QUENTIN-SUR-COOLE - 06.87.99.56.16 - jcrepin@jvs.fr  
 FELS Francis : 6 Rue Jeudy 10200 THIL - 03.25.92.73.38/06.81.63.63.78 - francis.fels@wanadoo.fr  
 VOEGEL Michael , 4 A avenue de Sourposse 68220 HAGENTHAL LE BAS - 06.50.08.05.49 - voegelmichael@aol.com  
 JOERGER Nicolas, 31 rue du Beulot 67220 STEIGE - 06.65.46.27.20 - nino.marie@wanadoo.fr  
 FRANTZ Thibault , 2 rue des Cerisiers 67140 ANDLAU - 06.70.37.60.19 - thibault.frantz@gmail.com  
 TROQUIER Mathieu 11 rue des Vergers 68780 Mortzwiller - 06.95.87.21.44 - mathieutroquier@me.com

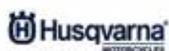
## CALENDRIER CHAMPIONNAT GRAND EST D'ENDURO 2018

- 24 et 25 mars** **FR FAULX - Val De Lorraine Classic (54)**  
 Engagement avec le bulletin téléchargé sur : <http://www.valdelorraineclassic.com>
- 8 avril** **MC GRANGES SUR VOLOGNE – Enduro des Monts de Vologne (88)**  
 Luc PARMENTIER - l.parmentier@gmail.com  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)
- 22 avril** **MC LA BRESSAUDE - Enduro Sprint de La Bresse (88)**  
 Damien ANTOINE 10 rue de la distillerie 88310 CORNIMONT  
 06.15.59.81.37 - damienantoine2@aol.fr - Engagement sur internet : [www.labressaude.fr](http://www.labressaude.fr)
- 29 avril** **MC ARDEN' MOTO PASSION – Enduro de Douzy (08)**  
 Agnès LAMBINET 06. 31.51 09.19 - : hubert.lambinet@wanadoo.fr  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)
- 6 mai** **MC ÉPERNAY – Enduro « Terres de Champagne » (51)**  
 Gilbert BRUGNON – 6, allée de la foret – 51200 ÉPERNAY  
 Bulletin à télécharger sur : [www.motoclubepernay.com](http://www.motoclubepernay.com)  
[motoclubepernay@orange.fr](mailto:motoclubepernay@orange.fr) - 03.26.54.30.03
- 27 mai** **MC DU PLATEAU DE ROCROI – Enduro du Plateau (08)**  
 Corresp. club : Stéphane LECOESTER - 06.74.84.65.19 - stephane.lecoester@orange.fr  
 Corresp. enduro : Séverine NOIRET - enduroderocroi@hotmail.com  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)
- 03 juin** **MC LATRECEY - enduro de Latrency (52)**  
 Etienne LABBE - etienne.labbe0030@orange.fr  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)
- 28 et 29 juillet** **MC MOTO VERTE DES HAUTES VOSGES ENDURO - enduro de Vagney (88)**  
 Régis FRANCOIS - rfrancois2@wanadoo.fr  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)
- 9 septembre** **MC MAZEL – Enduro de ERIZE LA PETITE (55)**  
 Engagement sur internet : [www.motott.fr](http://www.motott.fr)

**MOTO  
FAST  
FACTORY**

**VELO  
FAST  
FACTORY**

VENTE - RÉPARATION - PRÉPARATION - DÉPANNAGE



**FLORENT BECKER**

PILOTE MOTO FAST



**MOTO | QUAD | VÉLO | SCOOTER | TRIAL**

**OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI**

**MOTO FAST, 1 Avenue de Saulxures - 54270 ESSEY-LES-NANCY  
Porte Verte 54270 - 03 83 18 76 07**

Un championnat ligue 1 est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence INTER + NCO+ NJC.

Un championnat vétérans ligue 1 est ouvert aux pilotes d'une licence inter ou NCO, âgé de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et concourant en ligue 1.

Un championnat espoir ligue 1 ouvert aux pilotes titulaires d'une licence inter ou NCO ou NJC âgé de – de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et concourant en ligue 1.

Un Trophée ligue 2 ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCO ou NJC.

Un trophée vétérans ligue 2 ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCO âgés de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et concourant en ligue 2.

Un Trophée Espoir ligue 2 est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCO, ou NJC âgé de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et concourant en ligue 2.

Un trophée féminine ouvert aux pilotes de sexe féminin titulaires d'une licence NCO ou NJC et concourant en ligue 2.

Un trophée 50cc ouvert aux pilotes roulant en 50cc titulaires d'une licence NCO ou NJC en concourant en ligue 2.

Un challenge ligue 3 ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCO ou NJC.

## Motos

Les motos devront être rigoureusement conformes aux prescriptions du code de la route. Le bruit ne devra pas excéder 112 DB/2mètres. Les pilotes devront fournir : Permis de conduire, carte grise et assurance du véhicule et licence de l'année en cours.

## Numéros - Plaques

Les machines devront porter 3 plaques numérotées de dimensions règlementaires :

- Championnat : Plaques jaunes, numéros noirs (LIGUE 1)
- Trophée : Plaques vertes, numéros blancs (LIGUE 2)
- Challenge : plaques noires, numéros blancs (LIGUE 3)

## Contrôle des motos

Les motos devront être conformes à la réglementation technique du championnat de France d'enduro.

## Sanctions

En cas d'infractions commises lors des épreuves, les sanctions seront celles prévues au règlement du championnat de France d'enduro.

## Classement

Le classement se fera du type OPEN, sans tenir compte des cylindrées, avec attribution de points chaque jour de course (sauf Val de Lorraine).

**Le barème est le suivant :**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 au dernier
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Le pilote qui participera le même jour que le Championnat Grand Est à une manche du championnat de France, du championnat d'Europe ou du championnat du monde se verra attribuer les points suivants :

**Classement Elite** (par catégorie de cylindrée)

1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> : 25 points  
6<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> : 20 points  
21<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> : 16 points

**Classement National** (par catégorie de cylindrée)

1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> : 25 points  
6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> : 22 points  
11<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> : 16 points  
21<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup> : 13 points

Il appartient aux pilotes de faire connaître leurs résultats au délégué dans les 15 jours suivant la course.

Le classement final se fera sur l'addition des 8 meilleurs résultats.

En cas d'ex-aequo, le pilote ayant marqué le plus de points sur la totalité des courses sera le mieux classé.

Si des ex-aequo subsistent, les pilotes seront départagés par le nombre de première place, puis de deuxième place, puis de troisième place, etc...

**La catégorie choisie lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve du championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la commission après demande écrite du pilote au Président).**

Un pilote classé dans les 3 premières places du classement du trophée ligue 2 pendant 2 années consécutives devra concourir en championnat ligue 1 l'année suivante, et ce pendant au moins 1 an. S'il souhaite continuer à rouler en trophée ligue 2, il ne marquera pas de points pendant 1 année.

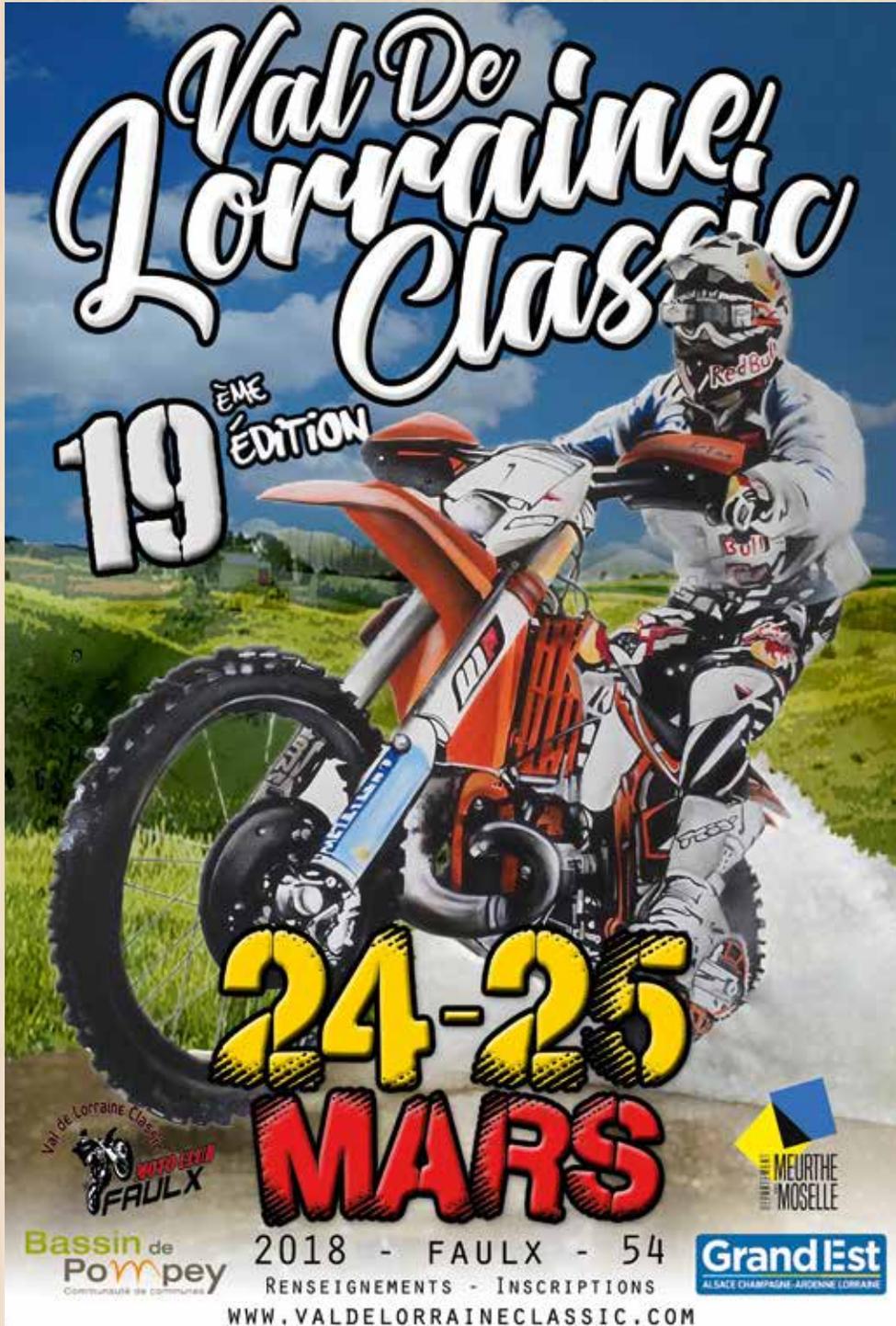
Un pilote classé dans les 3 premières places du classement du challenge ligue 3 pendant 2 années consécutives devra concourir en trophée ligue 2 l'année suivante, et ce pendant au moins 1 an. S'il souhaite continuer à rouler en challenge ligue 3, il ne marquera pas de points pendant 1 année.

La saison 2018 étant la première année des championnats, trophée et challenge de la ligue moto Grand Est ; les classements de l'année précédente ne seront pas pris en compte pour le choix des catégories.

# Val De Lorraine Classic

19<sup>ÈME</sup> ÉDITION

24-25  
MARS



Bassin de Pompey  
Communauté de Communes

2018 - FAULX - 54

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

[WWW.VALDELORRAINECLASSIC.COM](http://WWW.VALDELORRAINECLASSIC.COM)

Grand Est  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

## Récompenses

- 1) pour le championnat ligue 1, la ligue moto Grand Est récompensera
  - les 3 premiers du classement Grand Est
  - les 3 premiers de la zone géographique Alsace
  - les 3 premiers de la zone géographique Champagne Ardenne
  - les 3 premiers de la zone géographique Lorraine
  - les 3 premiers vétérans L 1 du classement Grand Est
  - les 3 premiers espoir L 1 du classement Grand Est
- 2) pour le trophée ligue 2, la ligue moto Grand Est récompensera
  - les 3 premiers du classement Grand Est
  - les 3 premiers de la zone géographique Alsace
  - les 3 premiers de la zone géographique Champagne Ardenne
  - les 3 premiers de la zone géographique Lorraine
  - les 3 premiers vétérans L 2 du classement Grand Est
  - les 3 premiers espoir L 2 du classement Grand Est
  - les 3 premières féminines du classement Grand Est
  - les 3 premiers 50 cc du classement Grand Est
- 3) pour le challenge ligue 3 la ligue moto Grand Est récompensera
  - les 3 premiers du classement Grand Est
  - les 3 premiers de la zone géographique Alsace
  - les 3 premiers de la zone géographique Champagne Ardenne
  - les 3 premiers de la zone géographique Lorraine

## Délégué

REMY Jacques 5 rue Jean Monnet 88120 VAGNEY - [delegue\\_enduro\\_lmge@laposte.net](mailto:delegue_enduro_lmge@laposte.net)

En cas d'empêchement, il pourra se faire remplacer par un autre membre de la Commission ou du Comité Directeur de la Ligue. Le délégué aura tous les pouvoirs sur l'organisation au titre du Championnat et du Trophée, il aura la possibilité de convier l'organisateur à une visite préliminaire du circuit.

Ce règlement vient en additif à celui du Championnat de France

TABLEAU DES EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR DISCIPLINE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE				
DISCIPLINE	PROTECTION DU CORPS	GANTS	PROTECTION PECTORALE / DORSALE	CASQUE
VITESSE	Combinaison de cuir 1 pièce. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous-vêtement complet en coton, nomex ou soie	Cuir	Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »
DRAGSTER	Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces sur zip. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous-vêtement complet en coton, nomex ou soie	Cuir	Dorsale : Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »
COURSES SUR PISTE	Combinaison de cuir ou Kevlar 1 pièce (matériau synthétique autorisé si conforme FIM, 65-07) pour les 250cc et plus. Pour les moins de 250cc et le Flat-Track, vêtements type motocross	Cuir ou matière équivalente	Dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05
TRIAL	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Dorsale: Obligatoire Pectorale : Recommandée	Normes F.I.M pour circuit fermé Norme ECE 22/05 « J » et « P » pour voies ouvertes à la circulation
ENDURO ENDURANCE T.T	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M pour circuit fermé Norme ECE 22/05 « P » pour voies ouvertes à la circulation et « J » (motoc anciennes)
RALLYE ROUTIER	Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces sur zip. Doublure synthétique interdite	Cuir	Dorsale: Obligatoire Protection gonflable autorisée	Norme ECE 22/05 « P » et « NP » pour voies ouvertes à la circulation
MOTOCROSS	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P » ou « J » (motoc anciennes)
SUPERMOTARD	Combinaison de cuir 1 pièce ou matériaux équivalents. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous-vêtement complet en coton, nomex ou soie.	Cuir	Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »
COURSES SUR SABLE	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »

Les casques de plus de 5 ans ou hors normes en vigueur ou en mauvais état, peuvent être consignés par le commissaire technique, puis rendus en fin d'épreuves.

Le port de bottes en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées) est obligatoire.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM:

- Pectorale, la norme EN 14021
- Dorsale, la norme EN 1621-2,
- Gilet intégral (Dorsale et Pectorale intégrées), conforme aux normes précisées ci-dessus.